

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU LUNDI 21 MAI 2007 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET A CONSERVER EN MAIRIE

Etaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; J. COTEL, J. CAUWEL, JL . MIONNET, C. MARCOTTE, R. DUAUT, J. DAIX (Breteuil) ; F. RIVIERE, S. DEROGY (Esquennoy) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; JP. POSTEL (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; JM. DAIX (Hardivillers) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; D. WATBLED (Noirémont) ; JP. MATROT (Noyers St Martin) ; D. GAUDEFRY (Puy la Vallée) ; R. MONTOIS (Reuil sur Brèche) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoie) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : JP NIGRO (La Neuville St Pierre) ; P. DUBOIS (Thieux).

Etaient présents sans voix délibérative : JL PHILIPPON (La Hérelle) ; D. DOUAY (Puy la Vallée).

Etaient excusés : V. LOISEL (Bonvillers) ; C. DESACY (Villers-Vicomte) ; JP RANDOLET (Hardivillers).

Assistaient également

Monsieur Jean-François VERSCHAE, chargé de mission

Mme Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

1 – OSIRIL

Voir exposé des questions.

En complément de l'exposé des questions, Messieurs VASSELLE et VERSCHAE apportent des explications supplémentaires.

La phase de numérisation du cadastre sera définitive en 2008 pour les communes de la CCVBN. Ces données seront alors officiellement labellisées et reconnues par la Direction Générale des Impôts. Entre temps, un produit d'attente a été mis à disposition sous une forme qui permet aux bureaux d'étude (exemple pour assainissement, PLU ou cartes communales) de travailler et faire des plans. Ces données sont disponibles gratuitement par le biais de la CCVBN (un courrier du 13 Avril a été transmis à toutes les communes), ce qui peut ainsi éviter des frais de numérisation du cadastre qu'inscrivent quelquefois les cabinets d'étude dans leurs propositions.

L'étude proposée par le Centre de Gestion a reçu l'aval du Bureau. Chaque Mairie sera consultée par M. JAROSEK (CDG 60) pour l'aider à définir son besoin (simple consultation du cadastre ou plus. Exemple : souhait ou non d'intégrer des plans de réseaux).

A l'avenir, le cadastre « papier » ne sera plus mis à jour. Seule une mise à jour informatique sera réalisée. Pour « lire » ces données et les exploiter, il faudra un logiciel spécifique. C'est précisément la détermination du type de logiciel dont les communes peuvent avoir besoin qui fait l'objet de cette étude proposée par le CDG60.

A la question de M. MATROT qui vient d'acquérir un logiciel, M. VERSCHAE répond qu'il fait partie du type d'outil pouvant satisfaire à la lecture des informations cadastrales.

M. MATROT souhaiterait récupérer des plans de travaux. Il lui est suggéré, comme à toutes les communes, de s'adresser à la DDE à Beauvais.

En conclusion, M. VASSELLE invite toutes les communes qui seraient démarchées par des commerciaux de faire appel au Centre de Gestion de l'Oise ou à M. VERSCHAE avant d'acquérir un produit informatique.

2 – PARC D'ACTIVITES DE LA BELLE-ASSISE

La délibération d'approbation de la ZAC est approuvée.

3 – OM - DECHETTERIES

La délibération d'avenant au marché Triadis relative au traitement des extincteurs est adoptée.

4 – CENTRE AQUATIQUE PH. LOISEL

4.1 Etat d'avancement

M. COTEL indique que les travaux de finition sont en cours (faux-plafonds, carrelage, etc...).

Raccordement gaz et électricité sont faits ; provisoirement pour EDF en attendant le consuel. Les essais pourront être effectués.

Une mise en eau des bassins est prévue le 7 et 8 Juin.

M. MIONNET précise que l'enseigne « Centre aquatique Philippe Loisel » a été installée ce jour. Il reste des problèmes à résoudre en ce qui concerne le carrelage.

Il tient par ailleurs à souligner l'important travail réalisé par Melle COLIN et M. JAMAUX sur la recherche des équipements et fournitures (salle fitness, matériel de nettoyage et pédagogique, etc...) qui seront nécessaires au délégataire pour assurer ses prestations.

4.2 Avenants

Voir documents en annexe.

M. COTEL tient à préciser que ces avenants sont proposés comme le veut le CMP, mais que ces hausses de coûts peuvent se traduire également par des baisses sur d'autres lots.

A la remarque de M. GAUDEFROY, M. COTEL répond qu'un état final des coûts sera réalisé.

M. COTEL indique également qu'un certain nombre d'avenants sont dus à des oublis des architectes. Ceux-ci ont droit à une marge d'erreur prévue dans leur mission, mais un compte précis sera tenu également pour imputer sur leurs honoraires tout dépassement au-delà de cette marge.

4.3 Convention avec le CGO

Le Conseil approuve la délibération autorisant le Président à signer cette convention.

M. VASSELLE tient à souligner qu'il a demandé qu'un compte soit tenu de la répercussion financière induite par cette convention. En effet, les collègues du canton de Crèvecoeur n'auront pas de location de bassin à payer pendant la durée de la convention (10 ans). Il s'agira de savoir, au terme, si le surplus de subvention accordé par le CGO, grâce à l'accord de la CCC, restera supérieur ou non à la somme des locations de bassin qu'aurait eu à payer le collège de Crèvecoeur.

5 – MUSEE

Mme MONTEIL indique que la remise de l'APD (Avant Projet Définitif) a eu lieu en temps et en heure mais que la DMF (Direction des Musées de France) n'a pas encore pu remettre son avis sur le projet.

D'autre part, le cabinet MCCO a proposé de nouvelles améliorations techniques qui pourraient diminuer le coût.

Dans l'immédiat, l'APD s'élèverait à 1 395 000 € pour un coût d'objectif prévu de 1 200 000 €.

Mme MONTEIL tient à préciser que ces 195 000 € supplémentaires ne se traduiraient pas par une augmentation à due concurrence de la totalité du projet. En effet, initialement, l'ensemble de l'opération avec tous les frais (honoraires) étaient présentée à hauteur de 1 904 000 €. Ce montant global comprenait déjà des actualisations, révisions et marges de décalage. La refonte de ces chiffres avec le nouvel APD induirait un coût global de l'ordre de 1 980 000 €.

M. VASSELLE suggère une délibération d'approbation du projet sous réserve de l'avis du Comité de Pilotage.

La délibération pour solliciter l'aide de la Région dans le cadre du FRAPP est approuvée.

MM COTEL et VASSELLE précisent qu'ils ont pu obtenir un complément d'aide lors d'une récente réunion de la conférence des Présidents du Pays.

M. CAUWEL tient par ailleurs à remercier M. VAN ACKER qui a accepté de faire l'ensemencement de la parcelle en jachère fleurie.

6 – CHAUSSEE BRUNEHAUT

Les délibérations de sollicitation des aides DDR et CGO (avec dérogation) sont approuvées.

M. GAUDEFROY souhaite savoir si la ligne EDF sera enfouie.

M. VASSELLE rappelle que des économies ont été demandées sur le projet pour rester dans une enveloppe raisonnable.

M. COTEL pense qu'EDF aurait tout intérêt, à minima, à passer un fourreau pour le prévoir.

M. VASSELLE propose qu'une réunion de concertation préalable aux travaux soit organisée avec les concessionnaires.

M. DOUAY précise qu'il faudra également tenir compte de la fibre optique.

M. VASSELLE explique que le rond-point à l'arrivée sur le Parc d'Activités sera mis à l'étude dans la mission du maître d'œuvre, mais ne pourra être mise en œuvre car ni la CCVBN ni les communes n'ont la maîtrise foncière des terrains pour cet aménagement.

7 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr VERSCHAE retrace brièvement les avancées de ce dossier suivi par Mr MIONNET qui a organisé une réunion de travail à laquelle participait Mr Christian FABRY, délégué régional de l'ADEME.

7.1 - chaudière bois : l'étude complémentaire menée par le cabinet Energico sur la potentialité d'étendre le réseau de chaleur a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail. Elle conclut favorablement sous plusieurs conditions : obtenir un taux de subvention conséquent, rassembler tous les acteurs concernés par l'étude. A ce titre, la CCVBN reste en l'attente de la position de principe de la SAHLM de l'Oise sur le raccordement à ce réseau de chaleur.

7.2 - salon Habitat / Développement Durable / Energies Renouvelables : il se déroulera au Centre Jules Verne les 20 et 21 octobre 2007. Pour la préparation de ce salon, il est fait appel à une stagiaire « assistante de gestion PME/PMI » dans le cadre de son stage de formation (Lycée de Montdidier)

7.3 - panneaux solaires : une étude préalable est demandée par le CGO pour pouvoir accorder un financement sur le projet. La ville de Breteuil ayant avancé dans son projet pour l'école de la Cerisaie, son concours sera sollicité pour une démarche de ce type en vue d'équiper les déchetteries de panneaux.

7.4 - diffusion du film d'Al Gore « une vérité qui dérange ». 4 séances ont été organisées suivies de questions et débats animés avec les concours de Mr Grimaud, et de Mr Liebault du Point Info Energie . Deux pour les élèves de Breteuil (environ 400 élèves de différents niveaux du CM2 à la classe de 3°). Une séance publique avec le concours pour les débats de personnes de l'INERIS (environ 45 personnes). Une séance au collège de Froissy (40 élèves).

7.5 - méthanisation : le démarrage de l'étude bloque pour l'instant sur le recrutement d'un étudiant-stagiaire pour la 1^o phase de recensement des ressources. Les écoles de commerce auxquelles il a été fait appel sur les conseil du bureau d'étude BIO-NRJ ont signifié que la plupart de leurs étudiants avaient déjà retenu leurs stages. Le recours sous forme de job d'été sera proposé ainsi qu'à des étudiant de l'institut Lasalle (ex-ISAB)

7.6 - le colza comme carburant/combustible : les problèmes réglementaires sont lourds sur ce sujet... Certaines collectivités (Villeneuve sur Lot) en sont même arrivées à aller contre la loi pour utiliser l'huile de colza en carburant de leurs véhicules. Sans aller jusque là, des actions paraissent possibles pour l'utilisation en chaudières. Par ailleurs, après pressage pour l'extraction de l'huile, le sous-produit (tourteau) peut encore être valorisé. Messieurs VASSELE et COTEL soulignent deux aspects symptomatique de la gestion de ce type de dossiers sur lesquels il y a un consensus national : d'une part la lourdeur des procédures administratives (code des marchés publics, normes et réglementations) et d'autre part, la nécessité d'une clarification de l'intérêt de tel ou tel « nouveau » procédé. Ils insistent tous deux sur la nécessaire vigilance à apporter car les usagers attendent de réelles économies et il ne faut pas les décevoir.

7.7 – plan climat territorial : c'est un dispositif encore assez récent sur lequel la DDE, missionnée pour suivre ces opérations, a indiqué n'avoir pas encore d'expérience et de recul.

7 – PLAN DE PROTECTION DES RISQUES NATURELS - ESQUENNOY

Par courrier en date du 26/04/2007, le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture de l'Oise a demandé que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye émette un avis relatif au Plan de Prévention des Risques de la commune d'Esquennoy. L'avis de la Communauté de Communes doit être rendu dans les 2 mois, soit avant le 26/06/2007.

Au vu du projet de règlement (version janvier 2007), le Conseil Communautaire considère qu'il ne pourra donner un éventuel avis favorable que dans la mesure où l'Etat aura satisfait aux demandes de la Communauté sur les points suivants :

1. Circulation routière sur la Route Départementale RD1001 (ex RN1)

De nombreuses contraintes sont imposées aux particuliers et à la commune. En revanche, aucune restriction n'apparaît dans ce document quant aux nombreux poids lourds qui circulent toujours sur cette départementale alors que la hauteur de terre au-dessus des cavités ne dépasse pas 2,25m dans certains secteurs. Le conseil communautaire s'étonne que cette donnée ne soit pas prise en compte dans ce plan de règlement, les vibrations liées aux passages de ces véhicules étant susceptibles d'entraîner des effondrements localisés sur la voie pouvant avoir des conséquences directes sur le bâti.

En conséquence, le Conseil communautaire demande que ce projet de règlement intègre des mesures de restriction de circulation pour les poids lourds, et qu'il en soit fait clairement mention dans tout autre document relatif à leur circulation.

De plus, le Conseil Communautaire demande que soit programmée la déviation de la commune dans les meilleurs délais.

2. L'interdiction de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales **dès la mise en vigueur du plan** suppose la réalisation immédiate d'une solution de mise aux normes. Or, ce type de travaux induira un minimum d'études, de délai de réflexion et de réalisation pour le bon déroulement de ces opérations. Les travaux d'assainissement, d'eau pluviale, d'investigation des excavations et les probables travaux liés à ces dernières auront un impact financier non négligeable pour les habitants de la commune. Au vu des problèmes économiques que cela engendrerait inévitablement pour de nombreux habitants, le conseil communautaire demande le soutien financier de l'Etat et du Département pour la mise en œuvre de ces préconisations.

3. Coût des études et travaux

Des frais supplémentaires seront à engager par la commune et les particuliers lorsqu'ils auront besoin de construire (sondages de sols selon un maillage de 3 m x 3 m ou 5 m x 5 m selon les cas, rejet des eaux usées à moins de 10 m des cavités reconnues, etc...).

Le Conseil communautaire demande à ce que les surcoûts d'études et de travaux ainsi générés fassent également l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat, de la Région et du Département de telle manière à ce que soient neutralisés ces surcoûts pour les particuliers et la commune.

4. Valeur locative

Dès la publication du plan, une nette dépréciation immobilière se fera inmanquablement sentir.

La Communauté de Communes demande à ce qu'une révision des bases cadastrales de foncier bâti soit mise en œuvre pour ne pas pénaliser les propriétaires.

D'une façon générale et à l'instar des politiques nationales en faveur du handicap quel que soit sa nature, la Communauté de communes demande à ce que la commune d'Esquennoy, comme ses habitants, puissent bénéficier de la neutralisation de celui-ci par la prise en charge par la solidarité nationale de tous les surcoûts ou pertes de valeur et de revenus qu'auraient à subir la commune ou ses habitants de part la mise en œuvre de ce plan.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les propositions de Monsieur le Président.

9 – SCOT

M. COTEL précise que toutes les communes ont été destinataires d'un CD-ROM retraçant toutes les études du SCOT et que celui-ci est donc bien connu des maires.

Le Conseil approuve le projet.

10 – SUBVENTIONS

9.1 Tandem Immobilier

Le Bureau a examiné cette question et suggère qu'elle soit mise à l'étude dans le cadre du Pays.

Cette association intervient sur plusieurs communes de la CCVBN (Breteuil, Ansauvillers, Quesnel-Aubry) et M. COTEL souligne l'intérêt de son action, non seulement pour les communes, mais aussi pour les particuliers. Tandem Immobilier a sollicité des aides auprès des différentes Communautés de Communes sur lesquelles elle intervient.

M. COTEL pense donc qu'une coordination peut s'établir au niveau du Pays pour leur apporter un soutien.

9.2 Théâtre

M. COTEL précise que plus de 2 000 élèves ont bénéficié des activités de cette opération suivie par M. OPDEBEEK.

Le Conseil approuve la reconduction de l'aide accordée l'année dernière.

11 – DECISIONS MODIFICATIVES

Voir exposé des questions.

La délibération est approuvée par l'assemblée.

12 – QUESTIONS DIVERSES

12.1 Gare de Bacouël

M. CAUWEL indique qu'il a pris l'initiative d'inviter le Vice-Président BEURDELEY du Conseil Régional de Picardie, compétent en matière de transport ferroviaire pour faire le point sur les conditions d'accueil des passagers à la gare de Bacouël. M. ROME, Président du CGO, était présent également.

Cette gare nécessite des aménagements (stationnement, accessibilité des handicapés, etc...), d'autant que le projet du CERTES amènera une clientèle nouvelle d'ici quelques temps.

Le soutien de la CCVBN sera peut-être sollicité à l'avenir pour faciliter le montage financier avec la commune de Bacouël. Mr CAUWEL souligne que ce sera en quelque sorte à cet égard une nouvelle porte d'entrée dans le territoire et qu'à ce titre il est important de soigner l'accueil et l'image du territoire de la CCVBN.

12.2 Pays – Transport à la demande

M. COTEL indique qu'il a participé récemment à une réunion de travail à la CC Picardie Verte avec MM RANDOLET et VERSCHAE pour la préparation des opérations test prévues dans le cadre du Pays (Transport à la demande vers les gares notamment).

Un conseiller mobilité sera prochainement recruté et hébergé par la CCPV. Le solde du financement après les 80 % d'aide du FRAPP, sera partagé entre toutes les CC du Pays.

12.3 Organisation de la structure administrative

M. MIONNET souligne à nouveau l'important travail réalisé par l'équipe administrative de la CCVBN : Melle COLIN, M. JAMAUX, M. VERSCHAE dans les dossiers pour lesquels ils sont sollicités.

Il suggère, pour parfaire l'organisation, et mieux la structurer, que M. VERSCHAE soit officiellement nommé Directeur de la structure, en indiquant qu'à son sens, c'est une mission qu'il accomplit de fait.

M. VASSELLE indique qu'il a prévu une réunion de travail sur l'organisation de la structure avec les Vice-Présidents et qu'il fera état des propositions prochainement.

12.4 Visites de la piscine pour les élus

Sur suggestion de M. COTEL, une visite sera proposée à tous les élus (maires, adjoints et conseillers municipaux) afin qu'ils puissent découvrir toutes les installations avant l'ouverture notamment la partie technique en sous-sol. Date proposée : Samedi 2 Juin de 10h à 13h. Un courrier sera envoyé aux mairies.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h45.